

Recommandations sur l'organisation de la reprise des entraînements en escrime au 20/08/2020.

Le coronavirus est encore très présent en France et les gestes-barrières ne sont pas toujours respectés. Le nombre de personnes testées positives est en augmentation, les hospitalisations commencent aussi à augmenter. Ce sont surtout des personnes jeunes qui sont testées positives en raison des regroupements festifs ou familiaux. Cependant, toutes ces personnes positives, même sans présenter aucun signe de la maladie, peuvent infecter d'autres personnes, y compris les membres plus vulnérables de leur entourage. C'est dire que nous nous devons de freiner cette progression en étant d'une extrême vigilance. Par cette vigilance, nous pouvons aussi épargner de nombreuses personnes.

Par ailleurs, le confinement, le déconfinement et la violence de la pandémie ont provoqué chez beaucoup anxiété, sentiment de stress et d'insécurité avec la peur, voire la terreur de ce virus.

Les recommandations que nous donnons aujourd'hui peuvent varier et seront revues et complétées presque chaque jour en fonction des éléments auxquels nous n'avons peut-être pas pensé, des directives ministérielles et de l'évolution de la pandémie dans notre pays. Les recommandations pour l'organisation des compétitions seront rajoutées dans les jours qui viennent.

L'objectif de ces recommandations est double : protéger nos sportifs et rassurer sur notre capacité à gérer la sécurité dans nos clubs.

Inscriptions et accueil

Les renouvellements d'inscription des escrimeurs déjà licenciés l'année précédente dans une salle d'armes se feront de préférence par mail. La fédération fournit à titre d'exemple un texte pouvant être envoyé avant le début des inscriptions aux escrimeurs et à leurs familles.

Les nouveaux inscrits seront reçus de manière échelonnée en respectant tous les gestes barrières et de distanciation. Les regroupements pour la présentation de l'escrime et de la salle d'armes doivent être proscrits ou effectués par petits groupes dans un strict respect des distanciations.

Une boîte de masques chirurgicaux doit être à disposition de tout maître ou encadrant qui accueillera une personne arrivée sans masque.

Par ailleurs, tous les maîtres, enseignants, dirigeants et bénévoles se doivent de montrer l'exemple (masques, abstention d'embrassades et de poignées de main, distanciation), pour freiner la propagation du virus mais aussi pour rassurer sportifs et parents sur la prise en compte sérieuse du risque. Ils ont aussi le devoir de faire respecter ces règles par tous les licenciés de la salle d'armes.

Protocoles de désinfection

Avant toute reprise, les dirigeants et enseignants doivent s'assurer de la sécurité de l'ouverture de la salle d'armes auprès de la municipalité ou de l'organisme qui octroie la salle,

des conditions de nettoyage éventuel, ainsi que de la sécurité de tout matériel de climatisation ou brassage d'air.

Tout le matériel d'escrime mais aussi les sièges, les poignées de portes et les toilettes sont désinfectés avec des produits aux normes AFNOR 14 476, non irritants, non perturbateurs endocriniens, de délai d'action et de séchage rapides. Les protocoles de désinfection ont été spécifiés dans les recommandations antérieures. Ils n'ont pas changé.

S'il n'est pas personnel, le matériel est loué pour l'année et ne sera pas partagé tant que la pandémie est présente. Chaque escrimeur apportera une serviette et essuiera son masque et son arme au début et à la fin de chaque séance. Cette serviette est personnelle. De même, il apportera sa propre bouteille d'eau ainsi que ses lingettes désinfectantes. Sa tenue sera idéalement enfermée dès la fin de la séance dans un sac hermétique avant d'être mise dans le sac d'escrime.

Gestes barrières

Ils ont été précisés et détaillés.

Un point d'eau avec du savon et des serviettes à usage unique à jeter dans une poubelle à pédales à proximité seront à disposition des sportifs. Du gel hydro-alcoolique sera aussi à disposition et à utiliser avant et après toute séance d'échauffement et avant et après tout assaut.

Les mouchoirs utilisés si nécessaire seront à usage unique et jetés immédiatement après usage dans la poubelle à pédale.

Les vestiaires ne sont pas fermés mais les règles de distanciation s'appliquent aussi dans ce lieu. Habillage et déshabillage seront échelonnés selon la taille et l'infrastructure et le port du masque est obligatoire dans ce lieu clos. Les douches seront prises individuellement et la cabine de douche désinfectée par celui qui en sort. Les toilettes seront désinfectées de la même manière par celui qui les a utilisées. Un spray désinfectant et des serviettes à usage unique seront à disposition sur ces lieux intimes.

Entraînements et assauts

Les échauffements et le travail des fondamentaux seront effectués de préférence avec un masque et dans le respect des distanciations, définies par les dernières directives ministérielles à 2 mètres entre deux personnes. S'il y a possibilité de ce travail en extérieur, ce sera à privilégier. Le lavage des mains ou la désinfection par du gel hydro-alcoolique seront obligatoires en fin de séquence, d'autant plus que des accessoires auront été utilisés. Ces mêmes accessoires seront aussi désinfectés en fin de séance.

Les périodes de repos obéissent aux mêmes règles (port du masque et distances) et sans « mélange » des armes, masques et gants. Si des chaises sont à disposition des tireurs, elles seront personnelles tout au long de la séance d'escrime et désinfectées par le tireur avant son départ de la salle. Ces chaises seront à distance de 2 mètres les unes des autres. Si ce sont des gradins qui accueillent les sportifs en phase de repos, les places où ils peuvent s'asseoir seront marquées d'une croix et les croix à distance de deux mètres les unes des autres.

Si un escrimeur présente un signe évocateur d'une infection à coronavirus, fièvre, gêne respiratoire, toux sèche, nez qui coule, trouble du goût ou de l'odorat, douleur dans la

poitrine, il lui sera demandé de ne pas venir à la salle d'armes ou de renoncer à son entraînement s'il est présent jusqu'à ce que le diagnostic de COVID soit infirmé.

Les assauts sont à l'heure actuelle permis. La mise en place d'un masque sous le masque d'escrime pose des problèmes de vision qui gênent de nombreux sportifs, en particulier à l'épée. Peu l'ont mis en place. Le corps à corps doit au maximum être évité. La poignée de main de fin de combat est remplacée par un salut des armes (cf. recommandations FIE).

Le branchement à l'appareil électrique se fera après désinfection de la zone de branchement (fil de corps compris) par une lingette (peu écologique mais efficace et simple). Un préposé aux branchements peut aussi être investi dans cette mission mais c'est une organisation lourde dans un club de petite taille.

Une liste des participants doit être tenue à jour à chaque séance. Elle devra être conservée un mois.

Stages

Les stages regroupent des sportifs qui vont être amenés à partager chambres, repas et phases sportives tout au long de la journée. Idéalement, un test COVID est recommandé dans les 72h précédant l'entrée en stage. Ce test peut être effectué dans un laboratoire sans ordonnance médicale et est pris en charge par les caisses de sécurité sociale. Cependant, de nombreux stages sont effectués dans des structures communes à de nombreux sports (CREPS, INSEP...) et il est évident que, si ces tests ne sont pas demandés à tous les sportifs présents sur le site, les contaminations ne peuvent être évitées. Le test avant reprise ne peut donc qu'être conseillé. Cependant, tous ceux qui ressentent une certaine inquiétude vis-à-vis du virus et respectent scrupuleusement les gestes barrières pourront se sentir rassurés de l'avoir fait. Pour les stages effectués en petit comité d'escrimeurs, la recommandation d'effectuer le test devient forte pour les sportifs et les encadrants sans exception. Le test doit être fait en laboratoire 48 à 72h avant l'arrivée et une consultation avec leur médecin ou l'appel au médecin fédéral régional ou national en cas de test positif est impérative.

La commission médicale de la FFE est à la disposition de tous ceux qui souhaitent échanger sur ce sujet. Une ligne téléphonique spéciale sera mise en place à partir du lundi 24 août 2020 : FFE covid-19 au 01 87 12 30 08, Docteur Lenertz.

Docteur Dominique Hornus-Dragne, Médecin fédéral national (06 07 87 37 97)